



N° de résolution
ou annotation

2024-07-115

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 8 juillet 2024 à 19h30 à la Salle communautaire au 29, rue de la Fabrique, à laquelle sont présents :

Siège #1 - M. Guillaume Giroux
Siège #2 - M. Richard Bisson
Siège #3 - M. Alexandre Dubuc-Ringuette
Siège #4 - Mme Patricia René
Siège #5 - M. Sylvain Garant
Siège #6 - Mme Émilie Legras

Est/sont absents:

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Francine Drouin. Madame Pamela-Ann Bouchard-Gagnon, directrice générale et greffière/trésorière est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Mme Francine Drouin, mairesse, nomme les élu.e.s présent.e.s à la séance et adresse le mot de bienvenue.

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 3 juin 2024
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 25 juin 2024
- 4 - ACCEPTATION DES COMPTES
 - 4.1 - Adoption des comptes de juin 2024
- 5 - LÉGISLATION
 - 5.1 - Deuxième projet de règlement - Règlement 24-256 - Relatif à l'entretien des bâtiments
 - 5.2 - Avis de motion - règlement # 24-257 concernant l'abrogation et le remplacement du règlement 23-245 relatif à la démolition d'immeubles
 - 5.3 - Projet de règlement - règlement 24-257 concernant l'abrogation et le remplacement du règlement 23-245 relatif à la démolition d'immeubles
- 6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 - Appui à la demande de la MRC des Appalaches au programme de soutien à la démarche Municipalité amie des Aînés, Volet 2
 - 6.2 - Offre de service - Services comptables SC
- 7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE - INCENDIE
- 8 - TRAVAUX PUBLICS - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1 - Formation en espace clos
 - 8.2 - Amendement résolution 2024-04-62 - Mandat à l'union des municipalités du Québec pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière
 - 8.3 - Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière - Sel Icecat inc.
 - 8.4 - Mise aux normes des infrastructures d'eau potable et des eaux usées municipales du secteur de Broughton Station - Pluritech
- 9 - URBANISME
- 10 - LOISIRS ET CULTURE
 - 10.1 - Achat en commun - Branchement électrique - Festival Week-end du Vieux West



N° de résolution
ou annotation

2024-07-116

10.2 - Prêt de matériel et temps d'homme - Festival Week-end du Vieux-West

- 11 - COMITÉ DES ÉLUS (ES)**
- 12 - CORRESPONDANCE DE LA MAIRESSE**
- 13 - PÉRIODE DES QUESTIONS**
- 14 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 3 juin 2024

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024 au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Garant et résolu unanimement, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024.

ADOPTÉE

2024-07-117

3.2 - Séance extraordinaire du 25 juin 2024

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 juin 2024 au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Garant et résolu unanimement, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 juin 2024.

ADOPTÉE

2024-07-118

4 - ACCEPTATION DES COMPTES

4.1 - Adoption des comptes de juin 2024

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues et qu'elle dispose des argents nécessaires à l'acquittement de ces factures ;

ATTENDU QU'un montant de 178 786, 18 \$ est déboursé à même le fonds général ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Patricia René et résolu unanimement, d'entériner le paiement des comptes du 1er au 30 juin 2024, pour un montant de 178 786, 18 \$.

ADOPTÉE

2024-07-119

5 - LÉGISLATION

5.1 - Deuxième projet de règlement - Règlement 24-256 - Relatif à l'entretien des bâtiments

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton est assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);



N° de résolution
ou annotation

2024-07-120

ATTENDU QUE la municipalité a l'obligation municipale d'adoption en vertu de PL69 de nouveaux règlements concernant la démolition et l'entretien des immeubles;

ATTENDU QUE ce présent règlement vise à contrôler les situations de vétusté et de délabrement des bâtiments, notamment ceux comportant des logements;

ATTENDU QUE ce règlement vise aussi les immeubles à valeur patrimoniale et cité afin d'obliger leurs propriétaires à les protéger contre les intempéries et à en préserver l'intégrité structurelle.

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 3 juin 2024;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue avant l'adoption du règlement conformément à la Loi ce lundi 8 juillet 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guillaume Giroux et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton décrète et adopte, par résolution, le deuxième projet de règlement numéro 24-256 relatif à l'entretien des bâtiments pouvant être consulté sur les heures d'ouverture du bureau municipal, est comme s'il était ici au long cité.

ADOPTÉE

5.2 - Avis de motion - règlement # 24-257 concernant l'abrogation et le remplacement du règlement 23-245 relatif à la démolition d'immeubles

Mme Émilie Legras, conseiller(ère), par la présente:

Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement # 24-257 concernant l'abrogation et le remplacement du règlement 23-245 relatif à la démolition d'immeubles.

2024-07-121

5.3 - Projet de règlement - règlement 24-257 concernant l'abrogation et le remplacement du règlement 23-245 relatif à la démolition d'immeubles

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton est assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

ATTENDU QUE la Municipalité a l'obligation municipale d'adoption en vertu de PL69 concernant la démolition et l'entretien des immeubles;

ATTENDU QUE ce présent règlement vise à assurer un contrôle de la démolition des immeubles patrimoniaux;

ATTENDU QUE ce présent règlement souhaite contrôler la démolition des immeubles dans un contexte de rareté des logements;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 8 juillet 2024;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sera tenue avant l'adoption du règlement conformément à la Loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Émilie Legras et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton décrète et adopte, par résolution, le projet de règlement numéro 24-257 concernant l'abrogation et le remplacement du règlement 23-245 relatif à la démolition d'immeubles pouvant être consulté sur les heures d'ouverture du bureau municipal, est comme s'il était ici au long cité.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

2024-07-122

6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 - Appui à la demande de la MRC des Appalaches au programme de soutien à la démarche Municipalité amie des Aînés, Volet 2

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Appalaches a adopté sa première politique et son plan d'action Municipalité amie des aînés le 8 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton possède également des préoccupations et des attentes face à la qualité de vie des aînés et des familles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC prévoit déposer une demande d'aide financière auprès du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux pour soutenir la mise en œuvre de son plan d'action et ceux des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le ministère demande à la MRC de recevoir l'appui de l'ensemble de ses municipalités afin de pouvoir bénéficier du support financier;

CONSIDÉRANT QUE l'appui de la municipalité n'implique aucun engagement financier supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Patricia René et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton adhère au projet de démarche de la MRC des Appalaches visant à embaucher ou à mobiliser une ressource pour coordonner la mise en œuvre et le suivi des plans d'action MADA sur le territoire de la MRC, tels que défini dans le programme de soutien à la démarche MADA-volet 2 et dont les travaux seront réalisés sous la coordination de la MRC des Appalaches;

QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton appuie la MRC afin qu'elle effectue une demande d'aide financière auprès du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux pour le projet d'embauche ou de mobilisation d'une ressource affectée à la mise en œuvre et le suivi des plans d'action MADA;

ADOPTÉE

2024-07-123

6.2 - Offre de service - Services comptables SC

ATTENDU le poste à combler d'adjointe administrative et l'offre de service reçu de Mme Suzie Côté de Services comptables SC pour effectuer des tâches comptables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Émilie Legras et accepté à l'unanimité d'autoriser l'offre de service de Services comptables SC jusqu'à l'embauche d'une adjointe administrative.

ADOPTÉE

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE - INCENDIE

8 - TRAVAUX PUBLICS - HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 - Formation en espace clos

ATTENDU QUE la Commission sur les normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité de travail (CNESST) recommande le suivi de la formation sur l'entrée et le travail en espace clos pour tous les employés effectuant des tâches en espace clos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Garant et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense pour trois travailleurs pour la formation sur

2024-07-124



2024-07-125

N° de résolution
ou annotation

2024-07-126

2024-07-127

2024-07-128

l'entrée et le travail en espace clos donnée par la mutuelle de prévention ACCISST.

ADOPTÉE

8.2 - Amendement résolution 2024-04-62 - Mandat à l'union des municipalités du Québec pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière;

ATTENDU QUE la Municipalité ne désire plus participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités, puisqu'un compétiteur a fait une proposition plus basse avec la possibilité de location de réservoir.

PAR CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Patricia René et résolu à l'unanimité:

QUE la Municipalité amende son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour l'année 2024, potentiellement 2025 et 2026 et annule l'entente qui confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité.

ADOPTÉE

8.3 - Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière - Sel Icecat inc.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a reçu une proposition de Sel Icecat inc. pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière ainsi que de la location de réservoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et autorisé à l'unanimité de procéder à l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière et à la location d'un réservoir avec la compagnie Sel Icecat inc.

ADOPTÉE

8.4 - Mise aux normes des infrastructures d'eau potable et des eaux usées municipales du secteur de Broughton Station - Pluritech

ATTENDU QUE la firme PLURITECH a présenté une offre de service pour la mise aux normes des infrastructures municipales des eaux du secteur Broughton Station en lien avec le dossier ODS36721-2 pour l'ingénierie préliminaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guillaume Giroux et résolu à l'unanimité d'autoriser l'offre de service de la firme Pluritech.

ADOPTÉE

9 - URBANISME

10 - LOISIRS ET CULTURE

10.1 - Achat en commun - Branchement électrique - Festival Week-end du Vieux West

M. Sylvain Garant et Mme Patricia René se retirent.



N° de résolution
ou annotation

2024-07-129

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton et le Festival Week-end du Vieux West ont payé à parts égales le branchement électrique pour le site de l'évènement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Émilie Legras et résolu unanimement qu'en cas de dissolution de l'organisme Festival Week-end Vieux West, le montant de la vente de l'équipement sera réparti en part égale.

ADOPTÉE

M. Sylvain Garant et Mme Patricia René réintègrent le conseil.

10.2 - Prêt de matériel et temps d'homme - Festival Week-end du Vieux-West

M. Sylvain Garant et Mme Patricia René se retirent.

Il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette d'accepter le prêt de matériel pour la tenue de l'évènement du Festival Week-end du Vieux-West du 9 au 11 août 2024, soit le foyer extérieur, une clé pour le branchement à l'eau du bâtiment de traitement des eaux usées, le chapiteau ainsi que des cônes et des barricades. De plus, du temps d'homme pour étendre le matériel (sable) présent sur le site pour préparer la surface sous le chapiteau est également accordé.

ADOPTÉE

M. Sylvain Garant et Mme Patricia René réintègrent le conseil.

11 - COMITÉ DES ÉLUS (ES)

Siège # 1 : M. Guillaume Giroux

- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- Comité de démolition
- Comité des éoliennes

Siège #2 : M. Richard Bisson

- Office d'habitation et Comité des organismes
- Sécurité civile

Siège #3 : M. Alexandre Dubuc-Ringuette

- Famille et politique familiale
- Loisirs et terrain de jeu
- Service de sécurité incendie

Siège #4 : Mme Patricia René

- Bibliothèque Maurice-Couture
- Ressources humaines
- Suivi budgétaire

Siège #5 : M. Sylvain Garant

- Municipalité amie des Aînés et politique MADA
- Travaux publics
- Comité d'embellissement
- Comité de réflexion sur l'avenir de l'église

Siège #6 : Mme Émilie Legras

- Fêtes municipales, fête de la pêche et fête nationale



N° de résolution
ou annotation

2024-07-130

Mairesse : Mme Francine Drouin

- Fonds région ruralité
- MRC et transport adapté
- Territoire, urbanisme, PDZA et règlements
- Musée Minero

12 - CORRESPONDANCE DE LA MAIRESSE

Lecture des faits saillants de juin 2024 de la MRC des Appalaches par la mairesse.

13 - PÉRIODE DES QUESTIONS

3 personnes assistent à la rencontre du conseil municipal.

14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, que la séance soit levée à 20h00.

ADOPTÉE

Je, Francine Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Drouin
Mairesse

Pamella-Ann Bouchard-Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Mme Pamela-Ann Bouchard-Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées par le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Broughton.

Pamella-Ann Bouchard-Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière